

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2019

### Délibération n°2019-14 portant approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2019

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

A la demande d'un membre du conseil d'administration, sous le point III.1 *Suivi de l'engagement décennal*, le décompte des votes « pour » sera rectifié.

Les propos tenus par Mme Marie PITTET, p. 15, seront complétés.

Sous cette réserve, après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ENS du 14 mars 2019.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents : 24	Pour : 17
Procurations : 2	Contre : 0
Votants : 26	Abstention(s) : 9

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

**Mise en ligne le : 3 juillet 2019**

## Conseil d'administration du 14 mars 2019

**Président du conseil d'administration :** François HARTOG

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Présent
F. WEBER	Présente	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Procuration J.F. ALLEMAND	L. MARIGNAC	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
E. MULLER <i>Représentée par son suppléant, M. Raphaël GLASER</i>	Présent	C. CALAME <i>Représentée par sa suppléante, Elvire PINEDA</i>	Présente
J.H. GRASSET	Présent		
C. STUCKEL	Présente		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
P. GALY	Présente	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présente

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
M. BARATIN	Présent	S. ISRAEL	Présent
M.DE BOISDEFFRE	Procuration à M. BARATIN	F. LABOURIE	Présent
H. BOUCHIAT	Présente	M. LEMOINE	Procuration à M. PITTET
F. DARDEL	Procuration à F. HARTOG	J. NEEFS	Présent
F. HARTOG	Présent	M. PITTET	Présente
J-F. JOANNY	Présent	A. SUZOR-WEINER	Absente
F. COMBES	Procuration F. HARTOG		

<b>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/ Absent/ Procuration</b>
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Absente

**Ont également assisté à la séance :**

A. FUCHS, D. BUTIGIEG, E. SORDET, R.CARUANA, C. LORENZI, A. SCHUBNEL V. LAFOURCADE et M. ANDROUIN.

**Représentant du Ministère :**

D. TARAVELLA, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## **ORDRE DU JOUR**

<b>Conseil d'administration du 14 mars 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>Ordre du jour .....</b>	<b>6</b>
I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2018.....	7
II. Points financiers .....	7
1. Compte financier 2018 .....	7
2. Budget rectificatif n° 1 .....	9
3. Liste des conventions signées en 2018.....	11
4. Fixation de tarifs : objets de promotion.....	11
5. Inventaire : Sorties d'actifs.....	12
6. Rémunération des jurys .....	13
III. Points administratifs .....	14
1. Suivi engagement décennal.....	14
2. Désignation des représentants de l'ENS au CA de la Fondation de l'ENS.....	15
3. Politique d'acceptation des dons.....	16
4. Associations : proposition de charte et état des lieux .....	17
5. Programme annuel de la prévention des risques et plan de formation à la sécurité pour l'année 2019 .....	17
IV. Présentation du laboratoire de géologie.....	18
V. Points formation et recherche .....	19
1. Détermination du nombre de places ouvertes pour le concours de recrutements des normaliens étudiants .....	19
VI. PSL.....	19

*La séance est ouverte à 9 heures.*

**François HARTOG** accueille les représentants des élèves et des étudiants nouvellement élus pour leur premier conseil d'administration. Il décline ensuite la liste des procurations.

- Martine de BOISDEFFRE a donné procuration à Marc BARATIN ;
- Anne CHRISTOPHE a donné procuration à Jean-François ALLEMAND ;
- Mathilde LEMOINE a donné procuration à Marie PITTET ;
- Frédéric DARDELLE a donné procuration à François HARTOG ;
- Françoise COMBES a donné procuration à François HARTOG.

## I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2018

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2018.**

**Votants : 24                      Pour :            23                      Contre : 0                      Abstention : 1**

## II. Points financiers

### 1. Compte financier 2018

**Marc MÉZARD** fait part de l'absence de Nicole DAIRÉ, agente comptable, pour des raisons médicales : le compte financier 2018 sera présenté par Renald CARUANA.

**Renald CARUANA** indique que les plafonds d'emplois réglementaires ont été respectés mais que le plafond d'emplois sur ressources propres a été légèrement dépassé avec un taux de consommation de 106 %.

Les recettes atteignent près de 114 millions d'euros en 2018, en progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les recettes globalisées, l'augmentation résulte essentiellement de la subvention pour charge de service public, qui intègre le transfert des contrats doctoraux aux ENS. L'École a également enregistré une hausse de ses ressources propres résultant notamment d'un changement de technique comptable pour la valorisation des frais de gestion. Les résultats ont également augmenté sur l'hébergement.

Les recettes fléchées ont progressé, à la fois sur les contrats de recherche et sur le CPER.

Pour ce qui est des dépenses, les autorisations d'engagement s'élèvent à près de 116 millions d'euros en 2018 soit une augmentation de 10 % par rapport à 2017. Les crédits de paiement sont un peu supérieurs à 110 millions d'euros, en croissance de 9 %.

Les frais de personnel augmentent de 2,1 millions d'euros entre 2017 et 2018, soit une croissance de 2,7 % essentiellement portée par les contrats de recherche. A l'échelle de l'académie, la hausse représente 0,9 %.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5 millions d'euros en 2018, en progression de 26 % par rapport à l'année précédente. Elles concernent principalement l'activité courante de l'École.

Enfin, les investissements augmentent de près d'un tiers, soit 2 millions d'euros. Là encore, la hausse est essentiellement liée à l'activité courante de l'École.

L'écart demeure significatif entre les prévisions et les réalisations. Tous les établissements d'enseignement supérieur peinent à effectuer des estimations fiables en ce qui concerne les contrats de recherche. Une marge de progression existe également sur les charges de fonctionnement et les investissements. A ce stade, il ne s'agit que du deuxième exercice en mode GBCP. La situation devrait s'améliorer avec davantage de recul.

Pour 2018, le solde budgétaire est bénéficiaire de 3,4 millions d'euros. Le solde des opérations pour compte de tiers s'établit, en revanche, à un solde négatif de 2,8 millions d'euros. Un remboursement de TVA devrait intervenir prochainement.

Le fonds de roulement représente actuellement 88 jours de fonctionnement de l'École. La trésorerie atteint 30,7 millions d'euros, soit plus de 100 jours de fonctionnement.

**La commissaire aux comptes** indique qu'elle a effectué ses diligences dans des conditions très satisfaisantes. La mission conduit à une certification sans réserve des comptes annuels de l'ENS. Il y a deux ans, des réserves avaient été émises sur les immobilisations et les contrats de recherche. En 2018, la réserve sur les immobilisations avait été levée mais la réserve sur les contrats de recherche avait été maintenue. Cette dernière est également levée car l'École a réalisé un important travail de clarification et de suivi.

**Marie PITTET** demande des explications sur le décalage de TVA, qui devrait théoriquement s'équilibrer d'une année sur l'autre.

**Renald CARUANA** indique que les documents ont été transmis tardivement aux services fiscaux d'où le retard de traitement.

**Raphaël GLASER** demande des précisions sur les opérations immobilières.

**Laurence CORVELLEC** répond que sur le Campus Jourdan, une grande partie des investissements décidés en 2016 et 2017 s'est concrétisée en 2018. La rénovation du 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment Jaurès, qui accueillera le LSCP (DEC), a également été réalisée, ainsi que celle du couloir de recherche lettres au 45 rue d'Ulm, et les toitures des tours d'habitation de Montrouge. Le taux de consommation des crédits a donc été particulièrement élevé pour cet exercice 2018.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- Tableau 1 :

- 1 328.63 ETPT sous plafond et 1 614,80 ETPT plafond établissement

- Tableau 2 :

- 115 847 050 € d'autorisations d'engagement

- 110 395 467 € de crédits de paiement
- 113 764 475 € de recettes
- 3 369 008 € de solde budgétaire excédentaire

• Tableau 9 :

- 12 681 756 € d'autorisations d'engagement
- 9 526 782 € de crédits de paiement

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 594 380 € de variation de trésorerie
- 4 640 719 € de résultat patrimonial
- 7 921 847 € de capacité d'autofinancement
- 1 933 321 € de variation du fonds de roulement.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserves pour sa totalité.

Le conseil d'administration approuve également le rapport du commissaire aux comptes présenté et acte la levée de toutes réserves sur les comptes de l'année 2018.

<b>Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le compte financier 2018.</b>			
<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## **2. Budget rectificatif n° 1**

**Renald CARUANA** indique qu'il s'agit du premier budget rectificatif de 2019.

Le plafond d'emplois prévoit une augmentation de 33 ETPT, dont 32 ETPT sur ressources propres. Parmi ces derniers, 22 ETPT sont réalisés grâce à de nouveaux contrats de recherche déjà signés. S'y ajoutent 10 ETPT supplémentaires pour faire face aux besoins futurs.

Les recettes s'élèvent au total à près de 124 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes globalisées, la subvention pour charge de service public augmente de 600 000 euros et les ressources propres de 800 000 euros, essentiellement du fait d'un remboursement de travaux par PSL pour le Campus Jourdan.

Les recettes fléchées enregistrent une croissance de 6,4 millions d'euros grâce à de nouveaux contrats de recherche essentiellement.



Les dépenses, quant à elles, devraient augmenter de 8,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 8,3 millions d'euros en crédits de paiement. Le budget s'élève donc respectivement à 135 et 129 millions d'euros.

Les frais de personnel progressent de 300 000 euros.

Les charges de fonctionnement augmentent de 1,2 million d'euros en autorisations d'engagement et de 1,4 million d'euros en crédits de paiement ce qui résulte, notamment, d'opérations immobilières et de l'installation de plateformes scientifiques.

Enfin, les investissements enregistrent une hausse de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 1,5 million d'euros en crédits de paiement.

La variation du solde budgétaire sera négative de 400 000 euros. Celui-ci sera donc négatif de 5,2 millions d'euros, contre seulement 4,8 millions prévus initialement. Les 11 millions d'euros d'investissements prévus en 2019 ne sont pas tous financés. La régularisation de TVA attendue devrait représenter 2,1 millions d'euros.

La trésorerie atteint 27,6 millions d'euros, soit 86 jours de fonctionnement de l'École, un niveau qui reste élevé.

**Laurence CORVELLEC** donne des précisions sur les opérations immobilières inscrites au budget rectificatif. Elle indique qu'une ouverture de crédits de 100 000 euros est prévue pour la maintenance des canalisations de chaufferie. S'y ajoute une ouverture de crédits supplémentaires de 189 000 euros pour la rénovation du département de biologie et de 380 000 euros pour l'internat du Campus Jourdan (bâtiment Hypnos 2). Un investissement de 190 000 euros avait été initialement programmé pour le transformateur TGBT du 45 rue d'Ulm. Un incident survenu récemment sur cette installation confirme la nécessité de cette intervention. Un complément de crédits de 200 000 euros est également prévu pour le bâtiment Jaurès. L'École souhaiterait dégager 150 000 euros pour se doter d'un schéma directeur de l'énergie. Enfin, une enveloppe de 300 000 euros est identifiable pour renforcer la rampe de parking du 46 rue d'Ulm.

**Florence WEBER** rappelle que le Campus Jourdan n'a toujours pas de restaurant.

**Laurence CORVELLEC** indique qu'un budget de 800 000 euros est prévu pour la rénovation du bâtiment dédié à la restauration. Des discussions sont en cours avec le CROUS de Paris sur la possibilité de lui confier la gestion de cette activité. Pour autant, en ce qui concerne les étudiants, l'offre ne serait accessible qu'aux étudiants fréquentant le site (donc par tous les étudiants du CROUS). Compte tenu de la durée des travaux, il est envisagé de proposer une solution alternative à partir de la rentrée 2019. Une cafétéria pourrait être installée dans l'espace où se trouvent actuellement les distributeurs.

Les chiffres clefs de la DBM n° 1 présentée sont les suivants :

### **Autorisations budgétaires :**

- ✓ 1 696 ETPT sur le plafond global établissement, dont 1 399 ETPT sur le plafond Etat
- ✓ 135 014 066 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 82 508 926 € de personnel
  - 35 199 135 € de fonctionnement
  - 17 306 005 € d'investissement

- ✓ 128 967 089 € de crédits de paiements dont :
  - 82 508 926 € de personnel
  - 35 542 551 € de fonctionnement
  - 10 915 613 € d'investissement
- ✓ 123 777 655 € de recettes
- ✓ -5 189 434 € de solde budgétaire

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2019 présentées.**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3. Liste des conventions signées en 2018**

**Laurence CORVELLEC** explique que les conventions signées par le directeur entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 sont soumises à approbation du conseil d'administration. Un reliquat d'une vingtaine de conventions signées en 2017 et gérées par le service des partenariats de la recherche est également soumis au vote du conseil. Le déploiement du système d'information permettra, à l'avenir, de s'assurer d'un suivi plus exhaustif des conventions signées. Certaines sont d'ailleurs sans incidence financière.

S'agissant des activités relevant du service des partenariats de la recherche, 124 conventions ont été signées, pour un montant global de 19,960 millions d'euros, dont 1,365 million d'euros provenant de PSL. Ce résultat est en baisse par rapport à 2017, où 180 conventions avaient été signées, pour un montant global de 24,848 millions d'euros. En 2016, 103 conventions avaient été signées, pour un montant global de 11,911 millions d'euros. Malgré la variabilité des flux d'une année sur l'autre, nous nous attendons à un résultat plus favorable en 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la liste des conventions signées par le directeur au cours de l'année civile 2018.**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **4. Fixation de tarifs : objets de promotion**

**Laurence CORVELLEC** rappelle que la fixation des tarifs relève de la compétence du conseil d'administration. Le département de chimie a pris l'initiative de créer des objets de promotion qu'il souhaite vendre sans marge bénéficiaire à l'occasion de certains événements. La grille tarifaire présentée pourrait être réutilisée par d'autres départements.

Les tarifs présentés sont les suivants :

Projet de vente GOODIES	Coût unitaire TTC	Vente proposée à prix coûtant (arrondi à l'euro supérieur)	Commentaires
Mug	4,66 €	5,00 €	
Tasse à café en verre	6,90 €	7,00 €	
Tour de cou	1,69 €	2,00 €	
Bloc notes/cahier	4,03 €	5,00 €	
Clé USB 32 Go	6,46 €	7,00 €	
Tee shirt	13,65 €	14,00 €	
Sac shopping	1,62 €	2,00 €	
Sac à dos	2,91 €	3,00 €	
Balle anti stress	4,80 €	5,00 €	
Stylo bille	0,66 €	1,00 €	
Sachet bonbons	0,34 €	0,33 €	1 € les 3 sachets

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les tarifs des objets de promotion présentés.**

**Votants : 25          Pour : 23          Contre : 0          Abstentions : 2**

## 5. Inventaire : Sorties d'actifs

**Laurence CORVELLEC** indique que dans le cadre des travaux en cours avec les commissaires aux comptes il faut améliorer l'inventaire physique de l'ensemble des actifs de l'ENS. Cet exercice implique d'acter un certain nombre de sorties en ce qui concerne les véhicules et matériels de transport.

Ainsi, il a été impossible de retrouver la trace d'un véhicule acquis par l'École en 2003 pour un montant de 7 516 euros.

Par ailleurs, la C5 (voiture de l'ancienne directrice de l'ENS) doit également sortir de l'inventaire puisque le directeur a décidé de mettre fin à cet usage et que le véhicule a été vendu en 2016 pour un montant de 6 274 euros.

Dans le cadre de sa réflexion sur le développement des campus verts, l'École a investi dans des vélos électriques pour éviter l'utilisation de moyens de transport polluants pour rejoindre les sites de Montrouge et de Jourdan. Deux d'entre eux ont malheureusement été volés en 2018.

**Elvire PINEDA** demande combien de vélos électriques sont disponibles actuellement.

**Laurence CORVELLEC** répond qu'ils sont au nombre de six. Il s'y ajoute une trottinette électrique. La mise à disposition de ces matériels pour se déplacer entre les sites est une initiative appréciée par les personnels.

**Annick SUZOR-WEINER** s'enquiert des mesures mises en œuvre pour se prémunir contre les vols.

**Laurence CORVELLEC** indique que les vols sont intervenus sur le campus Jourdan, où les vélos étaient stockés sans précaution particulière. Rue d'Ulm, il existe un local spécifique fermé à clef, une solution qui semble mieux adaptée.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire pour les matériels suivants :**

**-véhicule (non identifié acquis en 2003 : valeur brute 7.516,72 € - Valeur nette = 0**  
**-véhicule C5 acquis en 2009 : valeur brute : 23.360, 00 € - Valeur nette = 0**  
**-vélo électrique acquis en 2017 (vol) : Valeur brute : 4.138,80 € - Valeur nette au 31.12.2018 : 2.800,59 €,**

**Votants : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0**

## 6. Rémunération des jurys

**Yves LASZLO** explique qu'il devient de plus en plus compliqué de trouver des membres de jurys. Cette activité prend du temps et fait l'objet de tarifs aujourd'hui obsolètes. Ainsi, le département de biologie n'a pu accéder à la demande du département de biologie d'ajouter une épreuve écrite pour l'admissibilité.

Par ailleurs, il existait des différences dans la rémunération des secrétaires de concours. Il est proposé de les supprimer et de procéder à une harmonisation.

Les tarifs sont encadrés par un arrêté ministériel de 2012. La rémunération de copie ne peut pas excéder 7 euros ce qui est notoirement insuffisant. L'absence de modification du texte pourrait fragiliser les concours. La situation devient donc très difficile.

**Frédéric WORMS** confirme les difficultés de recrutement des membres de jurys et insiste sur la nécessité de reconnaître le travail qu'ils effectuent.

Les évolutions proposées s'inscrivent dans les limites prévues par l'arrêté. Elles permettent néanmoins de prendre en compte la coordination d'épreuves, une responsabilité non rémunérée jusqu'à présent. Il est proposé qu'elle le soit désormais pour toutes les disciplines des épreuves communes du concours A/L.

Les conséquences de la formalisation du concours étudiant, Lettres dès cette année et Sciences à partir de 2020, seront également prises en compte. Les jurys principalement composés de membres des départements, bénéficieront d'une rémunération forfaitaire.

Le secrétariat pédagogique de médecine-humanités, une filière dotée d'un concours spécifique, sera également reconnu.

**Laurence CORVELLEC** détaille l'ensemble des mesures proposées.

**Marc-Antoine REY** note que les responsables d'épreuves des concours A/L et B/L sont parfois des binômes ce qui devrait conduire à un partage de la rémunération.

**Laurence CORVELLEC** confirme qu'il en sera ainsi.

Par ailleurs, **Marc-Antoine REY** relève que l'épreuve d'anglais du concours A/L fait partie des épreuves communes. Le travail de coordination devrait donc être reconnu ce qui n'est pas le cas dans la proposition soumise au conseil d'administration.

**Frédéric WORMS** reconnaît qu'elle devrait l'être. Il propose que la rédaction soit modifiée pour faire uniquement référence aux épreuves communes sans détailler les disciplines.

**Laurence CORVELLEC** s'engage à ce que le texte soit corrigé en ce sens.

**Jean-François JOANNY** demande si les difficultés à trouver des membres de jurys constituent une problématique spécifique à l'Ecole.

**Frédéric WORMS** le confirme car les exigences y sont élevées tandis que l'accroissement de la charge de travail de nos enseignants-chercheurs leur laisse moins de disponibilité.

**Stéphane ISRAËL** demande si l'intégration future à PSL apportera de la souplesse dans l'organisation des jurys.

**Marc MEZARD** insiste surtout sur la nécessité de modifier l'arrêté de 2012 qui ne laisse aucune marge de manœuvre aux ENS. Il s'agit aujourd'hui de la priorité.

**Frédéric WORMS** précise que la correction d'une copie représente environ une heure de travail. La proportion est globalement identique en lettres et en sciences.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la rémunération des jurys des concours d'entrée à l'ENS jointe en annexe.**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### III. Points administratifs

#### 1. Suivi engagement décennal

**Laurence CORVELLEC** indique que la campagne 2018 consistait à interroger 1 033 normaliens, dont 159 en fin d'engagement au 31 décembre. Seules 863 réponses ont été obtenues car 170 personnes ne se sont toujours pas manifestées malgré les relances. L'agent-comptable engagera donc les démarches appropriées dans les prochains mois.

La commission s'est réunie au début du mois de février 2019 et a étudié 34 cas. Les dispenses sont présentées au conseil d'administration, non les demandes de sursis.

**Marc MEZARD** rappelle que la commission étudie chaque dossier de manière approfondie. Le conseil d'administration peut évidemment poser des questions mais l'objet de la séance n'est pas de refaire le travail déjà effectué sachant que la décision finale revient au directeur.

**Laurence CORVELLEC** propose que le cas n° 495 soit réexaminé lors de la prochaine réunion de la commission car des éléments complémentaires ont été reçus après l'examen du dossier.

**Raphaël GLASER** demande des précisions sur les mesures qui seront engagées vis-à-vis des personnes n'ayant pas répondu aux diverses sollicitations.

**Laurence CORVELLEC** assure que l'agent-comptable mettra en œuvre les moyens requis.

**Jacques NEEFS** s'enquiert des montants remboursés à l'Ecole.

**Laurence CORVELLEC** propose d'apporter des éléments complémentaires sur le suivi de l'engagement décennal lors de la prochaine séance.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration propose au directeur de l'ENS les remises gracieuses présentées à l'exclusion du cas n° 495 qui fera l'objet d'un réexamen.**

**Votants : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0**

## **2. Désignation des représentants de l'ENS au CA de la Fondation de l'ENS**

**Marc MEZARD** explique que la Fondation de l'ENS est reconnue d'utilité publique. Bien que créée il y a de nombreuses années, elle revêt une dimension particulière depuis la mise en œuvre de campagnes de levées de fonds. Une personne a d'ailleurs été recrutée à temps plein pour prendre cette mission en charge et identifier les donateurs potentiels, y compris à l'étranger.

**François HARTOG** indique que les deux représentants de l'Ecole au conseil d'administration de la Fondation de l'ENS étaient jusqu'à présent Marc MEZARD et Laurence CORVELLEC, dont il propose la reconduction.

**Florence WEBER** s'étonne que les anciens élèves ne soient pas représentés en tant que tels au sein de la Fondation de l'ENS.

**Marc MEZARD** confirme que les statuts ne le prévoient pas.

*Marc MEZARD et Laurence CORVELLEC quittent la séance jusqu'au vote.*

**Stéphane ISRAËL** souligne l'engagement de Marc MEZARD dans la Fondation de l'ENS et insiste sur l'importance de ce type de structure pour les établissements d'enseignement supérieur. L'enjeu est principalement financier : il s'agit de trouver des ressources pour assoir le rayonnement durable de l'Ecole.

**Florence WEBER** trouve dommage de ne pas s'appuyer davantage sur les Alumni en les incitant à prendre une place plus active, alors que cette pratique est courante ailleurs.

**Jacques NEEFS** reconnaît qu'un lien plus étroit pourrait exister avec les anciens élèves de l'Ecole.

**Marie PITTET** rappelle que cette évolution supposerait de revoir les statuts. Elle note, en revanche, que rien n'empêcherait de coopter des représentants de l'association des anciens élèves pour siéger au conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées. Même s'il n'est pas institutionnel, un lien existe déjà puisque le directeur de la Fondation de l'ENS est lui-même un membre actif de cette association. Le recrutement d'une personne en charge des levées de fonds représente une évolution positive. Elle a déjà souligné devant ce conseil, à d'autres occasions, que la Fondation ne lui paraît pas encore organisée de manière optimale pour assumer la croissance de levée de fonds qu'elle ambitionne. Le recrutement d'une personne en charge des levées de fonds représente une évolution positive mais il est indispensable de poursuivre cette professionnalisation.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la désignation de M. Marc MEZARD et de Mme Laurence CORVELLEC pour siéger comme représentants de l'ENS au conseil d'administration de la Fondation de l'ENS.**

**Votants : 25          Pour : 21          Contre : 0          Abstentions : 4**

### 3. Politique d'acceptation des dons

**Marc MEZARD** explique que compte tenu de la volonté de l'Ecole de multiplier les levées de fonds, il a semblé nécessaire de rédiger un texte de cadrage concernant l'acceptation des dons. L'objectif consiste à préserver la réputation de l'Ecole et de s'assurer du respect de son indépendance et de la respectabilité des sources de financement.

Un comité serait mis en place pour examiner les situations litigieuses. Il se réunirait en tant que de besoin et serait composé de six personnes, en l'occurrence la directrice générale des services, l'un des directeurs adjoints de l'Ecole, deux membres du conseil d'administration et deux personnalités qualifiées extérieures à l'ENS.

**Marie PITTET** souhaite savoir pourquoi le rôle du comité est simplement consultatif.

**Marc MEZARD** explique que le comité a vocation à être saisi par le directeur de l'Ecole en cas de doute sur l'acceptation d'un don et joue un rôle de conseil.

Appelé à siéger au sein de ce comité, **Yves LASZLO** indique qu'il ne souhaite pas d'un comité décisionnaire et que le directeur doit porter la responsabilité de la décision pour des raisons de cohérence dans la gouvernance de l'ENS.

**Florence WEBER** partage de point de vue et considère qu'il est important que l'Ecole se dote d'une instance de ce type.

**Raphaël GLASER** présente des demandes de modifications du texte. Il considère que le respect de la confidentialité concernant l'identité des donateurs contredit l'exigence de transparence. Par ailleurs, si les dons contredisent les missions et les choix stratégiques de l'ENS, le refus devrait être obligatoire. S'agissant de la composition du comité, il pense qu'il serait souhaitable que les membres soient élus. Cette instance pourrait, enfin, disposer d'un droit de veto.

**Elvire PINEDA** souhaite que le développement durable soit explicitement mentionné au titre des choix stratégiques de l'Ecole. Elle suggère la création d'une plateforme permettant d'identifier les donateurs et garantir la transparence vis-à-vis de l'extérieur.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que toutes les conventions signées par l'Ecole sont présentées au conseil d'administration et que l'exigence de transparence est ainsi pleinement respectée.

**Marc MEZARD** confirme que le conseil d'administration est informé de l'identité de tous les donateurs. En revanche, il ne souhaite pas mentionner le développement durable au titre des choix stratégiques de l'Ecole. Cette préoccupation est importante mais elle ne fait pas partie de ses missions : l'enseignement, et la recherche. Enfin, l'obligation de refuser certains dons contredirait la mise en place du comité dont le rôle est justement d'instruire les situations litigieuses et d'exprimer des recommandations. La composition proposée lui semble équilibrée.

**Jean-Hubert GRASSET** n'est pas opposé à ce que le comité joue un rôle consultatif mais propose de systématiquement le réunir lorsque les dons dépassent un certain montant.

**Marc MEZARD** explique que ce choix a été fait par pragmatisme pour ne pas peser inutilement sur les agendas des membres de ce comité. Il relève par ailleurs que des dons très élevés peuvent ne poser aucune difficulté tandis que des dons modestes peuvent, le cas échéant, être source d'interrogations.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS présentée.**

**Votants : 25**

**Pour : 23**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

#### **4. Associations : proposition de charte et état des lieux**

**Laurence CORVELLEC** rappelle que suite aux débats du conseil d'administration, il avait été convenu de rédiger une charte sur la domiciliation des associations à l'ENS.

**Marie PITTET** souhaite que ce point soit reporté à la prochaine séance pour permettre au conseil d'administration de proposer des évolutions de rédaction. Elle craint que certaines formulations puissent en effet poser problème en cas de contentieux.

**Laurence CORVELLEC** en prend acte.

**Marc-Antoine REY** signale que les associations demandent souvent l'hébergement de leur site web. Il suggère de prévoir cette dimension numérique dans la charte.

**Laurence CORVELLEC** n'y est pas favorable et recommande d'éviter tout systématisme dans ce domaine.

#### **5. Programme annuel de prévention des risques et plan de formation à la sécurité pour l'année 2019**

**Valérie LAFOURCADE** rappelle que le programme annuel de prévention des risques est établi à partir du bilan de l'année passée, du rapport de visite des inspecteurs santé et sécurité du ministère, des procès-verbaux des commissions de sécurité incendie, de l'agenda d'accessibilité programmée pour les personnes en situation de handicap, etc. Les orientations stratégiques du ministère sont également prises en compte, même si leur actualisation n'a pas encore été réalisée pour 2019.

Le programme annuel de prévention des risques prévoit 47 actions réparties en plusieurs thèmes.

S'agissant du développement d'une culture de prévention, l'accent a été mis sur la sensibilisation et la formation. Tous les acteurs de l'Ecole sont concernés, en particulier les nouveaux entrants. Un dispositif général et obligatoire est mis en place avec deux sessions annuelles. En 2018, 83 % des usagers y ont participé, un pourcentage en recul par rapport aux années précédentes. Il a, en revanche, doublé en ce qui concerne les personnels et atteint désormais 60 %. Des interventions sont réalisées par les assistants de prévention et l'encadrement au sein des unités de travail. Des actions spécifiques sont également prévues pour certaines activités ou catégories d'agents.

Des efforts importants sont engagés pour améliorer la qualité du DUER, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

L'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux est en cours. Le diagnostic a été réalisé et quatre groupes de travail ont été réunis.

Le CHSCT a été renouvelé en 2018. Les inspecteurs santé et sécurité du ministère ont relevé le bon fonctionnement de cette instance. Des progrès peuvent néanmoins être réalisés notamment en ce qui concerne les préconisations exprimées suite aux visites de locaux ou à l'étude des causes des accidents du travail.

La sécurité incendie fait l'objet d'un suivi spécifique pour le 45 rue d'Ulm où des travaux sont prévus dans la salle d'expression artistique pour l'exploiter en salle de théâtre.

De manière générale, tous les chantiers menés dans les locaux de l'Ecole sont l'occasion d'améliorer les conditions de sécurité.



Aucune norme n'existe vis-à-vis des dispositifs d'alerte en cas d'intrusion mais il est prévu d'installer un système permettant de diffuser un signal de confinement.

Le programme annuel de prévention des risques a été approuvé par le CHSCT et le CT.

**Pauline GALY** s'enquiert des moyens mis en œuvre pour sensibiliser les nouveaux entrants car les doctorants, notamment étrangers, ne sont pas toujours informés des formations organisées en matière de sécurité.

**Valérie LAFOURCADE** indique qu'en ce qui concerne le dispositif général, les convocations sont établies à partir des listes du service des ressources humaines et des informations transmises par les directeurs d'unités de travail. Une sensibilisation des nouveaux entrants doit également être opérée dès leur arrivée par les assistants de prévention et l'encadrement.

**Marc MEZARD** reconnaît que le recensement des personnes hébergées dans les laboratoires de l'École peut être ardu.

#### IV. Présentation du laboratoire de géologie

**Alexandre SCHUBNEL** explique que la géologie a été enseignée à l'ENS dès sa fondation. Le laboratoire a été créé en 1880. Il a déménagé en 1937 dans le bâtiment Lhomond/Erasmus et a pris sa forme actuelle dans les années 1980. Il s'est structuré autour de trois thématiques, en l'occurrence la minéralogie, la tectonique de plaques et la géophysique interne.

Le laboratoire de géologie reste une structure de taille modeste, avec 26 chercheurs permanents et en moyenne une trentaine de thésards et post-doctorants. Il accueille des étudiants de L3 et de M1 dans le cadre du parcours de géosciences et s'ouvrira dès 2020 à des étudiants de M2 dans le cadre d'un master PSL.

Le laboratoire de géologie s'articule autour de trois équipes travaillant sur la géodynamique et la structure géologique, les processus de surface et les réservoirs, ainsi que la dynamique des failles et des séismes. Elles s'appuient sur des plateformes de recherche observationnelle, analytique et expérimentale.

**Annick SUZOR-WEINER** s'enquiert des collaborations internationales qui ont été mises en œuvre.

**Alexandre SCHUBNEL** confirme que les géosciences constituent une communauté très réduite. En dehors des Etats-Unis, aucun pays ne dispose de ressources suffisantes. Les échanges sont donc très nombreux. Les principaux congrès regroupent la plupart des équipes et sont vraiment très dynamiques.

**Pauline GALY** reconnaît la qualité de la présentation mais s'étonne que ce point ait été inscrit à un ordre du jour déjà très chargé, alors que les temps d'échanges sont contraints.

**François HARTOG** explique que le conseil d'administration a décidé de prévoir une « respiration intellectuelle » à chacune de ses séances.

## V. Points formation et recherche

### 1. Détermination du nombre de places ouvertes pour le concours de recrutements des normaliens étudiants

**Marc MEZARD** indique que 137 places étaient ouvertes au concours pour les normaliens étudiants en 2018. Il est proposé de procéder à un ajustement à la marge et de passer à 139 places pour la rentrée 2019.

La répartition entre les disciplines peut varier d'une année sur l'autre. En 2018, celle-ci était la suivante : 60 places en lettres, 62 en sciences, 10 en médecine-sciences et 5 en médecine-humanités. Pour 2019, le projet consisterait à ajouter une place en sciences et une en médecine-humanités.

En ce qui concerne la filière médecine-humanités, l'évolution résulte de la démission d'un étudiant pour des raisons médicales. Une bourse supplémentaire est donc disponible. Pour les sciences, il s'agit de prendre en compte les besoins du DEC.

**Frédéric WORMS** précise que la bourse libérée en médecine-humanités sera attribuée pour trois ans, comme les autres. Des financements complémentaires permettront de compenser les quelques mois déjà consommés.

**Jean-Hubert GRASSET** s'enquiert du nombre d'étudiants visés à terme et s'interroge sur l'évolution des capacités d'accueil de l'Ecole.

**Marc MEZARD** indique qu'il existe pratiquement une parité entre les lettres et les sciences. L'écart entre les filières médecine-sciences et médecine-humanités résulte de l'historique. En dehors des programmes spécifiques, le volume global n'est pas appelé à évoluer profondément au cours des prochaines années.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 139 le nombre de places aux concours des normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres pour la rentrée 2019.**

**Votants : 21**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

## VI. PSL

**Marc MEZARD** rappelle que le processus de constitution de PSL a débuté en 2011. Il s'est d'abord concrétisé dans la création d'une fondation de coopération scientifique et d'une COMUE. Cette structuration n'était toutefois pas totalement satisfaisante et un certain nombre de critiques avaient été exprimées par le jury de l'IDEX en 2016.

Le projet a donc évolué, avec l'élaboration de statuts qui ont été présentés à un nouveau jury en 2018. Sa pérennisation repose encore sur la levée de plusieurs conditions d'ici deux ans.

Le gouvernement a autorisé, par ordonnance, la création d'établissements expérimentaux susceptibles de réunir des établissements dotés chacun de la personnalité morale et juridique. Cette évolution doit être intégrée dans les statuts. Ces derniers doivent également être enrichis par l'expérience acquise au cours de presque un an et demi de fonctionnement. L'objectif est de finaliser un texte d'ici l'été pour basculer dans l'environnement de PSL au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans les prochaines semaines, des échanges continueront d'avoir lieu avec l'ensemble des communautés de l'École. Puisque leurs mandats viennent de débiter et qu'ils n'ont pas forcément une parfaite connaissance de l'historique du dossier, des réunions de travail seront organisées avec les élus étudiants du conseil d'administration et du conseil scientifique.

**Alain FUCHS** explique que chacun des neuf établissements membres de PSL a sa spécificité et sa valeur ajoutée. Il rappelle que l'ENS joue un rôle central dans un projet initialement porté par l'ancienne directrice de l'École, Monique Canto-Sperber. Les premières coopérations se sont mises en place sur le site de la Montagne Sainte-Geneviève.

PSL est avant tout un projet intellectuel et scientifique. Le regroupement envisagé dépasse largement le cadre des débats récurrents sur les structures administratives. Il s'agit de développer une approche interdisciplinaire puisque les établissements couvrent pratiquement tous les champs de la connaissance, et permettent à la formation de se situer au plus près de la recherche.

PSL a déjà été lauréat de nombreux appels à projets. Cette dynamique doit se poursuivre.

L'étape actuelle semble décisive. Le projet existe déjà depuis huit ou neuf ans. Il faut maintenant qu'il aboutisse. Pour diverses raisons qui ne relèvent pas de la responsabilité des établissements, le processus institutionnel a pris du temps mais il semble arriver aujourd'hui à son terme.

La loi adoptée par ordonnance en fin d'année 2018 permettra aux établissements de conserver leur autonomie, tout en facilitant leur intégration et en leur donnant la capacité de réellement travailler ensemble. Il n'était pas certain que cette évolution puisse être obtenue mais maintenant qu'elle l'a été, il convient de se saisir de cette opportunité.

**Marc-Antoine REY** reconnaît que les instances de l'École ont été régulièrement informées de l'avancement du projet. Celui-ci suscite toutefois des inquiétudes chez les personnels notamment, en raison des mutualisations envisagées. Il reste en outre des incertitudes sur l'évolution du modèle à moyen terme. Peu d'éléments ont été communiqués sur les projections à 10 ou 20 ans.

**Alain FUCHS** indique que le projet conserve une certaine originalité par rapport à ce qui existe en France. A moyen terme, le nouvel ensemble a vocation à devenir une université plus visible, aussi bien par ses programmes de recherche que par ses parcours de formation. Quand il sera installé, il devrait devenir incontournable à l'échelle mondiale. PSL se rapprochera d'autres structures internationales, comme l'université de Tokyo par exemple.

**Jacques NEEFS** note que les institutions qui composent PSL sont aujourd'hui incompréhensibles pour les interlocuteurs étrangers, y compris probablement par le jury qui a procédé à l'évaluation du dossier. A l'avenir, le nouvel ensemble conservera un modèle très particulier, par son caractère public. Néanmoins, sa taille lui permettra d'être comparable scientifiquement à de nombreux établissements internationaux. Elle pourrait avoir la même puissance que l'université de Tokyo.

**Marc MEZARD** souligne que malgré les apparences, la plupart des grandes universités mondiales reposent en réalité sur des schémas de fonctionnement très complexes mais le contexte français reste très mal compris par les interlocuteurs étrangers. Un effort de pédagogie considérable est donc nécessaire. En l'occurrence, il est probable qu'un certain nombre de sujets n'aient pas été suffisamment approfondis par le jury. Faire évoluer cette appréciation représente un véritable défi pour l'avenir.

**Jean-François ALLEMAND** souhaite savoir quand PSL pourra délivrer des HDR.

**Alain FUCHS** confirme que la délivrance des HDR est impossible pour des raisons administratives. L'objectif est évidemment d'y parvenir. Des discussions sont en cours avec le ministère sur ce sujet.

**Marc MEZARD** indique qu'une modification des statuts de l'École sera nécessaire pour tenir compte de son intégration dans PSL. Cinq articles devraient être modifiés. La rédaction des statuts de PSL devrait aboutir à la fin du mois de mars ou au début du mois début avril.

**François HARTOG** propose de réunir un conseil d'administration extraordinaire le 29 mai pour valider les statuts de PSL ou, s'ils ne sont pas encore finalisés, pour donner un avis de principe sur le texte. La mandature actuelle arrive à son terme mais, celle-ci ayant suivi le cheminement du projet depuis cinq ans, il semble logique de lui permettre de se prononcer sur sa concrétisation avant le renouvellement de l'instance.

*La séance est levée à 13 heures 25.*